République Française Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical : 20 titulaires et 20 suppléants

En fonction:

20 titulaires et 20 suppléants

Présents:

11 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents:

9 titulaires

dont suppléés : 1dont représentés : 0

19 suppléants

Votants: 12

Date de la convocation 20 avril 2023

Numéro de la délibération 23-09

Objet de la Délibération

Demande financement Ingénierie

Territoriale 2023

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication ou notification

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à dix-huit heures, Le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

<u>Titulaires</u>: Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Xavier DOUAIS, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

<u>Titulaires</u>: Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS, et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant: Monsieur Gilles DONADA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021/AP-Mars/14 du 25 mars 2021, la Région Occitanie a acté les principes et orientations pour la politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2027 (Contrat Territoriaux Occitanie et Contrats Bourgs Centre Occitanie;

Vu l'article 2 de la délibération précitée et son annexe, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes/ Nîmes Métropole/ CCBTA est identifié comme territoire de projet pour tendre vers une gouvernance commune avec les CRTE signés avec l'Etat;

Vu la délibération 22-17 du 6 octobre 2022 du PETR Garrigues et Costières de Nîmes approuvant le principe de candidature au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 en collaboration avec Nîmes Métropole

Vu la délibération 23-07 du 17 mai 2023 du comité syndical du PETR Garrigues et Costières de Nîmes adoptant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et la CCBTA;

Considérant le positionnement du PETR Garrigues et Costières de Nîmes comme interface privilégiée entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers du territoire et ses capacités d'ingénierie à travers l'animation du Contrat Territorial en complément du programme LEADER et du CRTE, il est convenu de solliciter un cofinancement de la Région Occitanie afin de :

- 1- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat Territorial Occitanie et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et permettre l'appropriation et le déploiement de la politique Régionale de développement et de valorisation des « Bourgs Centres Occitanie ».
- 2- Mettre en œuvre des politiques répondant aux priorités régionales dont le développement du tourisme à Vélo, du tourisme fluvial, la valorisation des productions locales et du patrimoine historique.

République Française Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical : 20 titulaires et 20 suppléants

En fonction:

20 titulaires et 20 suppléants

Présents:

11 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents:

9 titulaires

- dont suppléés : 1

dont représentés : 0

19 suppléants

Votants: 12

Date de la convocation 20 avril 2023

> Numéro de la délibération 23-09

Objet de la Délibération

Demande financement Ingénierie
Territoriale 2023

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication ou notification Le L'ingénierie mobilisée est répartie entre Audrey MARIN à 80 %, et Chokri Ben Hamed à 100 % à compter du 6 février 2023.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant de l'ingénierie territoriale 2023 (hors LEADER) :

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES		
Ingénierie Territoriale 2023	87 137.21 €	Région Occitanie	45 000.00 €	52 %
		Autofinancement	42 137.21 €	48 %
TOTAL	87 137.21 €	TOTAL	87 137.21 €	100 %

Il est donc sollicité un total de 45 000 € (soit 52 %) sur un montant de 87 137.21 € de dépenses éligibles.

Il est proposé au Comité Syndical:

- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter les subventions liées à l'ingénierie territoriale 2023 ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération en fonction des impératifs de l'instruction et notamment à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITÉ**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

